Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 185

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

au point de vue de l'offre et de la demande; la distinction entre la circulation et la propriété monétaires et ses conséquences actuelles; les règles de la couverture financière; l'indice de la valeur monétaire; l'origine de l'intérêt de l'argent; la situation économique en Allemagne et en Suisse. Le président du groupe, professeur d'urbanisme à l'Ecole polytechnique fédérale, n'a pu amener les participantes de ce groupe à une activité autonome et a dû se borner à leur signaler l'importance de ces problèmes. Ce fait prouve combien peu les femmes sont au courant des relations qui régissent ces questions et qui les rattachent les unes aux autres. Il serait temps qu'elles s'en occupent sérieusement: ne devrait-on pas déjà les initier à ces sujets quand elles sont à l'école? Elles seraient alors capables de faire leur entrée dans l'activité politique avec des idées basées sur une connaissance exacte des nécessités économiques et non comme des idéalistes ignorantes de la réalité.

D'autres groupes ont étudié des affaires de politique locale: loi scolaire bâloise et nomination d'une assistante de police. Après avoir été orientées par la présidente quant à l'organisation et aux tâches de notre corps de police, ainsi que sur les efforts des Associations féminines pour y introduire des collaboratrices féminines, les membres se sont partagé les enquêtes auprès des autorités de police en Suisse et à l'étranger. Les renseignements concernant ce poste, son utilité et les compétences de celles qui l'occupent, ne nous sont encore parvenus qu'en partie. Lorsqu'ils auront été examinés, on en pourra sans doute tirer des conclusions applicables à notre canton.

Les problèmes psychologiques soulevés dans l'ouvrage de Rosa Mayreder sur la nature féminine *(Zur Kritik der Weiblichkeit)* ont éveillé un très vif intérêt. Après avoir parlé des opinions régnantes sur le caractère masculin et féminin et de la tyrannie qu'elles exercent, ainsi que des relations entre le sexe et la personnalité, surtout chez la femme, l'auteur conclut à la valeur supérieure de l'élément personnel et réclame un rapprochement des deux moitiés de l'humanité, ce qui a rencontré une approbation générale.

Nous nous sommes jointes à la *Frauenzentrale* pour la présentation de deux requêtes aux autorités. La première formulait nos demandes au sujet de la nouvelle loi scolaire, la deuxième se rapportait à la nomination d'une nouvelle assistante de l'inspecteur cantonal des arts et métiers. La place étant vacante par suite de la démission de Mlle Schaffner, une interpellation au Grand Conseil avait menacé de l'enlever aux femmes. Nous avons basé notre requête sur une ordonnance fédérale d'après laquelle les autorités cantonales sont chargées de la surveillance des jeunes ouvrières et employées.

Depuis le mois de janvier, un grand nombre de nos membres sont très occupées — de façon privée d'ailleurs — par l'élection prochaine des autorités ecclésiastiques. Pour la première fois, les femmes seront éligibles au Synode et au Directoire de l'Eglise réformée.

Mentionnons pour terminer une représentation très réussie de la petite comédie *Frau Wehrli*, que nous avons pu lire dans l'Annuaire féminin suisse de 1923. C. D.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Communications aux Sociétés alliées.

Bâle, avril 1924.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous avons aujourd'hui le douloureux devoir de vous faire part de la perte irréparable que vient de faire l'Alliance par le départ de sa vénérable fondatrice, Mlle Hélène de Mulinen.

Mlle de Mulinen présida l'Alliance dès sa fondation et jusqu'en 1903; elle fut membre écouté du Comité jusqu'en 1920, époque où elle crut devoir se retirer. Toutefois, Mlle de Mulinen n'abandonna pas nos séances, et c'est avec joie que le Comité la voyait paraître toutes les fois qu'en sa qualité de membre d'honneur elle venait assister à nos séances de l'après-midi. Hélène de Mulinen fut le guide de bien des femmes qui la suivaient avec enthousiasme, entraînées par cette âme ardente de vaillante qui travaillait sans relâche à établir une nouvelle conception de la vie de la femme, telle qu'elle la réalisait déjà. C'est à Berne, en 1919, lors de notre Assemblée générale, que Mlle de Mulinen prit la parole pour la dernière fois, et c'était pour défendre avec énergie les droits politiques de la femme suisse, car elle fut toujours une chaude adepte du suffrage féminin.

Et maintenant, nous toutes désirons suivre ses traces, travailler dans le même esprit; nous avons besoin les unes des autres et de la collaboration de toutes nos bonnes volontés pour honorer la mémoire de la femme d'élite qui a vécu et combattu pour nous.

Cette année, notre Assemblée générale aura lieu à Berne en octobre. Nous y fêterons en même temps le 25me anniversaire de l'Alliance. Malheureusement, cette fête sera accompagnée de tristesse, puisque Mlle de Mulinen ne sera pas là pour nous parler, comme nous l'avions espéré, de la fondation de l'Alliance et de son développement jusqu'à nos jours. — Nous vous rappelons que les propositions et suggestions pour l'ordre du jour de l'Assemblée générale doivent parvenir au Comité avant le 1er juin, afin qu'elles puissent être examinées et renvoyées aux Sociétés au moins un mois à l'avance (art. 6 et 7 des statuts).

Nous avons la joie de vous annoncer l'adhésion de deux nouvelles Sociétés:

1. *Verband christkatholischer Frauenvereine* (Présid. Frau A. Peter, Schönenwerd).
2. *Israelitischer Frauenverein Zürich* (Présid. Frau Rosa Loeb).

Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Quelques Sociétés n'ayant pas encore acquitté leurs cotisations, nous les prions de bien vouloir le faire au plus tôt.

A notre grand regret, il s'est glissé une erreur dans notre circulaire de novembre. La subvention fédérale pour les écoles professionnelles peut bien être du 50 % des allocations faites par les cantons, les communes, les sociétés et les particuliers, mais en fait, elle n'est guère que du 40 % et ces dernières années, elle n'a atteint que le 36 %. Le budget de ces écoles doit accompagner la demande de subvention, et celle-ci doit parvenir au Département fédéral d'Economie publique en juillet déjà, pour être prise en considération par le Département des Finances qui élabore son budget en août.

Nous vous rappelons encore la brochure de Mme Gourd sur l'*assurance-vieillesse*, qui peut-être obtenue au Secrétariat de l'Alliance au prix de 20 cent. Un exemplaire gratuit a déjà été envoyé à chaque Société.

En vous priant de bien vouloir prêter quelque attention à la présente circulaire, nous vous saluons, Mesdames et chères Alliées, très cordialement.

La Secrétaire: E. VISCHER-ALIOTH. *La Présidente:* ELISABETH ZELLWEGER.

Union des Femmes de Genève
22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

Jeudi 1er Mai, à 16 h.: THÉ MENSUEL
L'ART ET LE FOYER, causerie par Mme Beatrix Rodès

Le local sera fermé en raison des fêtes de Pâques du lundi 17 avril au jeudi 21 avril inclusivement.

S. O. C.
Société de l'Ouvroir Coopératif
LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.
BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :
GENÈVE, Rue du Marché, 40. | **BALE**, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. | **ZURICH**, Sihlstrasse, 3.
NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE Dr ALFRED-VINCENT, 10